

Zurich, le septembre 2023

Office fédéral de la culture
Etat-major Direction

Envoyé par E-mail à :
stabsstelledirektion@bak.admin.ch

Message concernant l'encouragement de la culture pour la période de 2025 à 2028 (message culture 2025–2028) ;

Prise de position sur le projet mis en consultation

Monsieur le Conseiller fédéral,
Mesdames, Messieurs,

Nous vous remercions de nous avoir donné la possibilité de prendre position sur le message culture 2025–2028. Visarte est l'association professionnelle des artistes visuels de Suisse. Fondée en 1866, elle est la plus ancienne et en même temps la plus grande association professionnelle d'artistes créateurs. Par conséquent, Visarte prend position principalement sur les sujets relatifs aux arts visuels. En ce qui concerne les thèmes plus généraux de la promotion culturelle, nous soutenons la prise de position de la taskforce Culture et celles de Suisseculture et Suisseculture Sociale, nos organisations faitières.

Remarques préliminaires

1. Importance de la culture

Changement climatique, crise du coronavirus, guerre en Europe – la culture ne peut pas effacer ces événements. Mais elle peut servir de boussole dans les moments difficiles et peut nous inspirer des solutions créatives pour faire face aux défis à venir.

Du patrimoine culturel et des traditions vivantes à l'art contemporain et aux idées créatives porteuses d'avenir : tout cela reflète la diversité culturelle vécue en Suisse. Les événements culturels et les lieux culturels sont des lieux de rencontre. La culture a une grande importance pour les échanges au sein du pays et pour la cohésion. La création



Berufsverband visuelle Kunst Schweiz
Société des artistes visuels Suisse
Società delle arti visive Svizzera
Visual arts association Switzerland

Visarte
Geschäftsstelle
Kasernenstrasse 23
CH-8004 Zürich

T +41 (0)44 462 10 30
office@visarte.ch
www.visarte.ch

culturelle suisse rayonne également à l'étranger et fonctionne souvent comme une carte de visite de notre pays. Parallèlement, le secteur culturel génère une création de valeur dans d'autres domaines, qu'il s'agisse par exemple de nuitées en hôtel ou de commandes auprès d'entreprises de sous-traitance. Il crée de nombreux emplois, directement et surtout indirectement.

Une étude récente de l'OMS démontre en outre que l'art et les activités culturelles ont un impact positif important sur la santé mentale et physique, ce qui permet de limiter les coûts liés aux maladies physiques et psychiques.¹ Dans le contexte actuel, il est indispensable de penser à l'avenir et de renforcer la culture, en renforçant par là même chacune et chacun d'entre nous.

2. Enjeux dans le domaine de la culture en Suisse

Nous estimons que l'analyse des enjeux actuels est pertinente. Visarte accueille en principe favorablement les champs d'action identifiés et les objectifs correspondants. Nous souhaitons toutefois mettre en évidence quelques thèmes qui, selon nous, n'obtiennent pas l'importance nécessaire. Le message culture ne délimite pas seulement le cadre financier de la Confédération prévu pour la culture au niveau fédéral, il a également un effet de signal important sur les cantons, les villes et les communes – ainsi que sur les entreprises et les organismes privés d'encouragement. Cet effet devrait être utilisé consciemment pour susciter des discussions, auxquelles **tous les acteurs devraient être associés, en particulier les associations professionnelles**. En lien avec les thèmes de la durabilité ou de la numérisation, d'immenses tâches attendent les entreprises culturelles, qui nécessitent des investissements ciblés dépassant largement le budget actuel. La culture a un coût. La Suisse peut se permettre un financement correct de la culture. Cela devrait également se refléter dans le budget relatif au message culture !

Au sujet de 2.1 La culture, un environnement professionnel

Comme dans n'importe quel autre domaine professionnel, la culture doit offrir des conditions de travail qui permettent aux artistes professionnels, mais aussi aux nombreuses autres personnes travaillant dans le secteur culturel, d'exercer leur profession de manière appropriée. Cela inclut une rémunération correcte, une couverture sociale suffisante par la caisse de chômage, l'assurance maladie, la prévoyance vieillesse, etc. C'est pourquoi Visarte salue la priorité élevée accordée à ce champ d'action. Il est positif de constater qu'une collaboration renforcée entre l'Office

¹ WHO (2019). Political Symposium on the Arts and Health in the Nordic Region: State of the Evidence du 22 mars 2019, apps.who.int/iris/handle/10665/346086. Infos complémentaires : The CultureforHealth Report, accessible sous cultureforhealth.eu.

fédéral de la culture (OFC) et l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) est envisagée pour certains aspects.

Le thème fondamental et le plus important dans ce champ d'action est la rémunération adéquate des créateurs-trices de culture. Sans revenu pour assurer une vie correcte pour les artistes, il est inutile de discuter de la sécurité sociale, qui est également un thème prioritaire pour toutes les associations professionnelles de la culture. La mise en œuvre de la recommandation sur les honoraires des artistes est pour nous une priorité absolue et doit être poursuivie. Le fait qu'elle soit pris en compte lors de l'évaluation des demandes de subvention est nécessaire et très bienvenu. Dans le même temps, des moyens supplémentaires doivent être mis à disposition pour financer les projets correspondants.

Les formes d'activité atypiques des acteurs culturels doivent être prises en compte à l'avenir (comme pour les activités indépendantes similaires), en ce qui concerne la prévoyance vieillesse, mais aussi en cas de perte de gain pour cause de maladie, etc.

Il manque dans le message culture une définition claire de ce qu'est un-e créateur-trice de culture. Une telle définition devrait en tout cas être discutée et développée par les organisations professionnelles.

En ce qui concerne la situation en matière de formation, en particulier le nombre élevé de diplômé-e-s des hautes écoles spécialisées dans les domaines artistiques, nous renvoyons volontiers à la prise de position de Suisseculture, que nous soutenons.

D'autres thèmes centraux dans le champ d'action « la culture, **un environnement professionnel travail** » sont l'égalité des chances et la conciliation de la création artistique et de la vie de famille. La plupart des artistes ne peuvent pas vivre uniquement de leur activité artistique, mais ont besoin d'un « job alimentaire » pour survivre. Pour ces artistes, fonder une famille représente une triple charge qui, sans soutien, les conduit souvent à abandonner leur profession artistique ou à renoncer à avoir des enfants. Des enquêtes de Visarte auprès des artistes ont clairement montré que celles et ceux qui ont des enfants et des obligations de garde sont fortement désavantagés dans le monde de la culture. Ils/elles sont exclu-e-s de fait de tout un pan de l'encouragement de la culture, comme par exemple les bourses d'atelier, ou le retour dans le monde de la culture après une pause pour s'occuper des enfants fait apparaître de tels obstacles que beaucoup abandonnent la profession d'artiste.

Il est également positif que la prévention de la discrimination, du harcèlement sexuel et des abus en rapport avec le thème *égalité des chances et diversité* ait été intégrée dans le message culture. Il convient notamment de s'assurer qu'il existe, dans le domaine culturel également, suffisamment de points de contact professionnels qui offrent un soutien psychologique et des conseils juridiques confidentiels (page 13). Contrairement au service de conseil et de prestations pour les acteurs culturels concernant les questions

de droit social (page 35), également mentionné dans le rapport, celui-ci ne prévoit pas de mesure concrète en vue d'un service professionnel d'assistance en cas de harcèlement et d'abus sexuels. Nous demandons d'examiner si la mise en place d'un point de contact national, couvrant toutes les disciplines culturelles, serait pertinent. Ce point de contact devrait compléter les offres régionales déjà existantes.

Au sujet de 2.2 Actualisation de l'encouragement de la culture

Il faut saluer le fait que, dans le cadre de l'actualisation de l'encouragement de la culture, l'ensemble du processus de travail artistique, de la recherche à la diffusion, doit être encouragé. Il convient en outre de noter que la documentation et l'archivage des œuvres constituent également une partie du travail artistique dans de nombreuses disciplines. Pour que la promotion des phases de travail « en amont » et « en aval » ne se fasse pas au détriment de la promotion de l'œuvre proprement dite, des moyens supplémentaires sont toutefois manifestement nécessaires.

L'encouragement de la culture en Suisse est, dans la plupart des cas, incompatible avec les programmes européens Creative Europe, Erasmus+ et Horizon. Si la participation n'est pas totalement exclue pour la création culturelle suisse, elle n'est possible dans la plupart des cas que moyennant un financement propre. Il convient donc de créer les conditions au niveau fédéral pour que la création culturelle suisse puisse également participer à ces programmes et que les cantons et les villes puissent également suivre, en tenant compte des particularités des programmes de l'UE. Jusqu'à présent, la culture n'a pas bénéficié d'un soutien adéquat, ce qui la pénalise à plusieurs égards. Il est nécessaire de garantir l'implication des associations culturelles de branche dans la mise en œuvre.

Au sujet de 2.3 La transformation numérique dans la culture

Il est important d'aborder et de traiter l'impact de la numérisation dans le secteur culturel. Les offres numériques de haute qualité sont généralement des compléments à d'autres offres culturelles (analogiques) et sont coûteuses à concevoir, à mettre en œuvre et à maintenir. En outre, les offres numériques sont généralement gratuites et ne contribuent donc guère à la couverture des coûts. C'est pourquoi il est indispensable d'allouer des moyens supplémentaires à ce champ d'action.

A notre avis, l'attitude suivante n'est pas suffisante : « *La Confédération continuera de suivre attentivement l'évolution des plateformes mondiales de streaming en ce qui concerne les modèles de rémunération des artistes* » (cf. p. 36 du rapport explicatif). Il faut agir de manière plus concrète. Au niveau de l'Union européenne, la responsabilité des plateformes en cas de violation du droit d'auteur par leurs utilisateurs a été considérablement renforcée, notamment par l'article 17 de la Directive 2019/790 du 17

avril 2019 sur le droit d'auteur et les droits voisins dans le marché unique numérique. En Suisse, la récente révision du droit d'auteur a seulement introduit une obligation de « stay down » à l'article 39d LDA, qui s'applique à certaines plateformes d'hébergement, mais qui va moins loin que l'article 17 de la directive susmentionnée. Néanmoins, une responsabilité accrue des plateformes les amènera à mieux rémunérer les titulaires de droits d'auteur et à les faire participer de manière adéquate aux bénéfices qu'elles génèrent. Il convient donc d'examiner si la Suisse doit suivre le modèle européen.

Le thème de l'intelligence artificielle et de l'impact des nouveaux développements technologiques sur tous les aspects de notre vie est très présent dans les médias depuis l'automne dernier. Le message culture 2025–2028 ne peut pas faire l'économie de s'exprimer sur ce sujet, au moins à titre d'orientation. L'évolution de ces six derniers mois a déjà montré que ce thème nous occupera beaucoup dans les années à venir, notamment en ce qui concerne les droits d'auteur et la protection des créateurs-trices et de leur travail contre l'accaparement par des entreprises et des plateformes technologiques.

Au sujet de 2.4 La culture, une dimension de la durabilité

C'est à juste titre que la durabilité, dans toutes ses dimensions, doit faire l'objet d'une attention accrue dans le domaine de la création culturelle, et Visarte voit cette démarche d'un très bon œil.

La question de la durabilité est large et complexe. Elle ne se limite pas uniquement au changement climatique et aux questions environnementales, mais s'étend également aux questions sociales telles que la santé, les conditions de travail, le genre, l'éducation et l'inclusion. Ainsi, la durabilité dans l'art ne doit pas être réduite à des restrictions ou à des actions bonnes ou mauvaises. Elle doit également être considérée dans le contexte, par exemple, des principes moraux et de la liberté artistique. Les artistes peuvent-ils encore voyager dans le cadre de leur travail ou doivent-ils renoncer à la mobilité au profit de la neutralité carbone ? Ou les artistes plasticien-ne-s doivent-ils/elles changer de support et de matériaux parce que les précédents n'étaient pas neutres pour le climat ? L'art vidéo, par exemple, devrait-il être limité à l'avenir pour des raisons d'économie d'énergie ? Cette problématique fondamentale pour notre avenir sur la planète Terre doit aussi être explorée pour l'art avec les outils de l'art : le regard, la pensée et les actes des créateurs-trices. En conséquence, les artistes et leurs associations doivent également être impliqués dans les définitions de la durabilité.

En outre, les promoteurs privés de la culture, notamment les entreprises, utilisent de plus en plus souvent la question de la durabilité comme prétexte pour réduire le soutien à l'art et à la culture. Le message culture doit clairement faire comprendre qu'il faut analyser soigneusement et de manière nuancée la question des activités artistiques dont

le bilan écologique n'est pas équilibré. Il faut prendre position pour mettre un terme à la culture de « chasse aux sorcières » qui est en train de s'instaurer.

Il convient de souligner une fois de plus que la liberté de l'art doit être encouragée et protégée de manière durable.

Au sujet de 2.5 Le patrimoine culturel, mémoire vivante

Le patrimoine culturel, en tant que ressource non renouvelable, doit être étudié, préservé, entretenu, développé et transmis en tant que potentiel pour l'avenir. Cela implique des défis complexes et coûteux, tels que la conservation et l'étude des monuments et des sites archéologiques, l'archivage numérique à long terme ou encore la recherche sur la gestion du patrimoine culturel historiquement compromis. L'ancrage légal d'une culture architecturale de haut niveau dans la loi sur la protection de la nature et du patrimoine est expressément salué.

Les nouvelles tâches telles que le développement et l'entretien de la « plateforme pour la recherche de provenance » (cf. ch. 5.3.1 du rapport explicatif) nécessitent des moyens supplémentaires afin que ces tâches ne soient pas effectuées au détriment d'autres tâches importantes dans ce domaine. Nous accueillons favorablement le fait qu'une « stratégie nationale pour le patrimoine culturel de la Suisse » doive être mise en œuvre. Les associations faîtières et les organisations professionnelles concernées doivent être associées d'urgence à l'élaboration du concept, car c'est sur leur base que seront définis les critères d'attribution des futurs fonds.

En outre, l'héritage culturel de l'art de la performance doit être reconnu et encouragé par la Confédération, les cantons, les villes et les communes. Cela comprend la transmission, l'archivage et la mise à disposition de documents sous forme numérisée relatifs à des performances, pour le public, la recherche et la réécriture.

Au sujet de 2.6 La gouvernance dans le domaine culturel

Visarte salue expressément le renforcement de la coopération et de la coordination évoqué. Comme nous l'avons décrit, le regroupement des associations culturelles au sein de la taskforce Culture a montré à quel point elle est fiable en tant que partenaire de dialogue des pouvoirs publics pour le développement de l'art en Suisse. Il est donc essentiel que les associations culturelles soient également impliquées dans le Dialogue culturel national.

Comme le décrit à juste titre le rapport explicatif, la culture enjambe les frontières, par nature. Une participation aux programmes culturels européens, en particulier au programme « Creative Europe », est essentielle pour la création culturelle suisse. Pour

des explications à ce sujet, voir au point 2.2. Actualisation de l'encouragement de la culture.

Il est très positif que les données statistiques relatives au secteur culturel soient améliorées. Nous considérons que l'introduction d'un monitoring sur la culture en Suisse à l'aide d'indicateurs appropriés est prometteuse. Dans ce contexte, il est également important de revoir les directives relatives à l'Enquête suisse sur la population active (ESPA) afin de rendre notamment visibles dans les statistiques les indépendant-e-s et les semi-indépendant-e-s, qui constituent une grande partie des acteurs culturels. La mise en œuvre de statistiques culturelles utilisables avait déjà été prévue dans la version initiale de la LEC et a dû être négligée pour des raisons de coûts. La mise en œuvre d'une statistique culturelle qui permette d'obtenir des réponses réellement pertinentes nécessite nécessairement des moyens supplémentaires.

3. Politique culturelle de la Confédération

3.1 Orientation de la politique culturelle de la Confédération

Au sujet de 3.1.1 Contexte

Les six champs d'action et les priorités de la politique culturelle qui en découlent, et qui se manifestent en partie par de nouvelles activités de soutien, nécessitent des moyens financiers supplémentaires. Ci-après, vous trouvez des exemples concrets (y. c. implications) avec attribution aux champs d'action.

Au sujet de 3.1.2 Priorités de la Confédération

Champ d'action thématique « La culture, un environnement professionnel »

Visarte accueille favorablement les priorités énumérées sous cette forme. Il manque cependant un autre aspect important : la conciliation de la vie de famille et de la profession artistique. Il ne doit pas être oublié lorsqu'il s'agit de la culture en tant qu'environnement professionnel. Nous renvoyons ici à nos explications sous 2.1.

Champ d'action thématique « Actualisation de l'encouragement de la culture »

Visarte considère que la première priorité, relative aux mesures de promotion de l'ensemble du processus de création de valeur, est très importante. Par exemple, nous saluons vivement le fait que les travaux de recherche, en tant que partie intégrante du travail artistique, bénéficient de l'attention et de l'acceptation nécessaires dans le cadre de la promotion.

Champ d'action thématique « La transformation numérique dans la culture »

Le développement de la médiation muséologique dans l'espace virtuel et le soutien de projets numériques visant à promouvoir la participation culturelle doivent être salués. Il faut toutefois garder à l'esprit qu'elle ne peut pas remplacer la médiation sur place et en présence d'œuvres originales. Celle-ci ne doit donc pas être négligée.

Champ d'action thématique « La culture, une dimension de la durabilité »

Visarte salue en particulier, dans le domaine de la durabilité, le soutien apporté aux acteurs culturels pour qu'ils expérimentent des méthodes de travail ménageant les ressources. En ce qui concerne la définition de la durabilité, nous renvoyons à nos explications au point 2.4.

Champ d'action thématique « Le patrimoine culturel, mémoire vivante »

Voir explications sous 2.5.

Champ d'action thématique « La gouvernance dans le domaine culturel »

Visarte soutient les priorités présentées en matière de gouvernance dans le domaine culturel. Nous saluons tout particulièrement le développement de la coopération et du dialogue entre les partenaires publics et les associations culturelles. Il convient de souligner une fois de plus que nous considérons l'implication des associations culturelles dans le dialogue culturel national comme essentielle. Le fait qu'après une interruption de quatre ans, des manifestations de politique culturelle d'importance nationale soient à nouveau soutenues est également à saluer. Nous ne soulignerons jamais assez non plus l'importance de la présence de la Suisse dans la politique culturelle internationale, voir à ce sujet les explications données au point 2.6.

5. Mesures d'encouragement

5.1 Création culturelle professionnelle en général

Au sujet de 5.1.1 Sécurité sociale des travailleurs culturels

Visarte salue le fait que le message culture accorde l'importance nécessaire au thème de la sécurité sociale pour les acteurs culturels. En outre, Visarte salue le fait que le rapport « La sécurité sociale des acteurs culturels en Suisse » ait été actualisé – et qu'il s'attaque à la situation précaire des acteurs culturels ou des personnes ayant des « conditions de travail atypiques ». Le rapport disponible constitue avant tout une large base sur l'état actuel de la situation. Des propositions d'amélioration sont également soumises, qui pourraient améliorer ponctuellement la situation. Visarte considère qu'il est urgent d'apporter des améliorations, ne serait-ce que dans certains domaines.

Dans ce contexte, Visarte déplore toutefois l'absence d'une vision globale pour améliorer la sécurité sociale dans son ensemble. Comme nous l'avons déjà fait remarquer

dans des déclarations précédentes, nous ne considérons pas les formes de travail des acteurs culturels comme un cas particulier, mais comme un exemple type des « relations de travail atypiques » qui ont tendance à se multiplier. Dans ce groupe professionnel, des décennies d'expérience peuvent être analysées. Nous considérons que se concentrer uniquement sur des améliorations ponctuelles est une occasion manquée d'adapter fondamentalement le système de sécurité sociale aux « contrats de travail atypiques ».

Visarte estime que la proposition de créer un service national de conseil et de prestations pour les acteurs culturels est intéressante. Dans ce contexte, il est toutefois nécessaire de procéder à une évaluation minutieuse des besoins, avec la participation notamment de Suisseculture Sociale et des associations professionnelles. Ces acteurs disposent en effet d'une large expérience et de solides connaissances dans le domaine du conseil. Les offres régionales et sectorielles spécialisées existantes ainsi que les offres de conseil des associations culturelles et surtout des associations professionnelles ne doivent pas être compromises. Il convient en outre de noter qu'un tel service de conseil et de prestations à l'échelle nationale ne peut pas être financé par les contributions existantes pour les organisations culturelles (KUOR), mais doit être alimenté par des moyens supplémentaires.

Pour les différents points d'adaptation, nous renvoyons à la prise de position de Suisseculture Sociale sur le rapport « La sécurité sociale des acteurs culturels en Suisse » – Rapport du Conseil fédéral donnant suite au postulat 21.3281 Maret Marianne.

Nous saluons les adaptations relatives à la rémunération équitable des acteurs culturels, en particulier l'orientation vers les recommandations des associations professionnelles en matière d'honoraires. Des explications complémentaires sont disponibles au point 2.1.

Au sujet de 5.1.2 Organisations d'acteurs professionnels

Les associations professionnelles d'acteurs culturels s'engagent depuis très longtemps et selon les directives des contrats de prestations pour l'amélioration des conditions cadres de la création culturelle professionnelle en Suisse. Dans ce contexte, nous ne comprenons pas bien l'adaptation « *développement de compétences professionnelles et d'activités de conseil sur des thèmes de travail transversaux* ». Les « compétences professionnelles et services spécialisés sur des thèmes de travail où l'offre de conseil aux acteurs culturels professionnels peut s'avérer efficace et pertinente » font partie des bases de notre activité. Chaque jour, nous conseillons nos membres et mettons à leur disposition des services spécialisés. Il faudrait définir plus clairement dans quel but des aides financières supplémentaires doivent être mises au concours.

En revanche, il est absolument essentiel que les organisations d'acteurs culturels professionnels continuent d'être soutenues de manière adéquate pour leur travail

toujours plus vaste et plus complexe, notamment en ce qui concerne le conseil aux artistes. Il faut ici tenir compte de l'extension des services demandée, mais aussi du renchérissement, qui n'épargne pas non plus les associations. En 2024, il faut s'attendre à une réduction de 2 % du soutien, ce qui affectera fortement les organisations de professionnels de la culture. Elle doit être compensée (avec le renchérissement) par une augmentation d'environ 4 % à partir de 2025.

Au sujet de 5.1.3 Diffusion, promotion et échanges culturels à l'étranger

Visarte salue les mesures et les adaptations mentionnées. L'intensification et l'assouplissement de l'offre de résidences et de coaching par Pro Helvetia sont particulièrement réjouissants, tout comme le soutien apporté aux artistes ayant des enfants mineurs (voir également au point 3.3 du rapport en question)

Au sujet de 5.1.4 Prix suisses de la culture

Nous estimons que l'attribution des prix suisses d'art et de design dans le cadre d'Art Basel s'est bien rodée ces dernières années et fonctionne de manière satisfaisante. Nous sommes d'accord avec les adaptations.

Cependant, le nombre de prix d'art suisses a été réduit à plusieurs reprises ces dernières années (en 2011, 29 prix ont été décernés, 22 en 2015 et 16 aujourd'hui). Même si les efforts de promotion et de mise en réseau pour les acteurs culturels sont à saluer, un plus grand nombre de prix est certainement une solution encore meilleure, également dans l'optique d'améliorer la situation des acteurs culturels. Le nombre de prix culturels suisses devrait être progressivement augmenté au cours des prochaines années. En outre, la plus grande diversité possible doit être prise en compte au niveau des médias et des stratégies artistiques.

Visarte porte un regard critique sur la composition de la Commission fédérale d'art (CFA). Nous constatons qu'une couverture uniforme des différentes régions de Suisse n'est pas assurée par les membres. La question qui se pose ici est de savoir comment l'organe est désigné et comment on veille à ce qu'aucune région ne soit représentée de manière disproportionnée.

5.2 Domaines d'encouragement

Au sujet de 5.2.1 Priorités intersectorielles et médiation d'art

Visarte est très favorable à l'encouragement de la réflexion critique sur la création artistique contemporaine. La critique d'art au sens propre du terme s'est en effet effondrée ces dernières années. La reconstruction de la critique est donc d'une grande

importance. Il convient toutefois de souligner que l'éducation artistique, et en particulier la reconstruction de la critique d'art, ne peuvent être financées uniquement par la promotion culturelle. Le soutien aux médias doit également être mis à contribution. Il serait important et souhaitable d'encourager une discussion fondamentale sur la critique d'art.

La promotion des œuvres artistiques d'auteurs doit cependant avoir la priorité sur toutes les activités de médiation et de réception.

Au sujet de 5.2.2 Arts visuels

La conception et la pondération de ce chapitre nous irritent beaucoup. Les arts plastiques sont mentionnés une fois dans le premier paragraphe, mais ne sont plus pris en considération par la suite. Toute la richesse et la diversité des arts visuels, de la peinture à la sculpture, en passant par l'art d'installation et l'art conceptuel, les vidéos et les performances, ne sont en aucune manière représentées. Bien au contraire : la promotion de la création artistique est réduite à la photographie contemporaine et à l'architecture. Il va de soi que la photographie contemporaine est un média des arts visuels et qu'elle doit être encouragée. En ce qui concerne l'architecture, le lien serait déjà à mettre en question de manière plus critique. Certes, les architectes font depuis toujours partie du cercle des membres de Visarte et c'est à juste titre que la Commission fédérale d'art décerne des prix d'architecture. Il s'agit également de renforcer le discours critique sur l'architecture et son importance sociale. Dans ce contexte, il ne paraît pas judicieux d'encourager les créateurs-trices du domaine de l'architecture par le biais du crédit culturel. Les bureaux d'architecture sont généralement des entreprises commerciales et leurs associations ne font pas partie des organisations culturelles. Les architectes ne sont pas des artistes dans le sens strict du terme. L'architecture et la culture du bâti devraient plutôt être mises en relation avec le domaine « art et bâtiment », là où il y a un véritable lien avec la création artistique. Or, ce domaine n'est pas mentionné dans l'ensemble du message culture, ce qui est incompréhensible pour nous. Ce sont précisément les projets « art et bâtiment » qui peuvent permettre et garantir la réflexion critique sur l'architecture contemporaine et sa fonction sociale (également dans les domaines thématiques mentionnés de la durabilité et de l'égalité des chances), comme le demande le message. Ces projets constituent pour de nombreux artistes une source de revenus importante, souvent à long terme et bien planifiable.

Il faut prendre des mesures pour que les pourcentages consacrés au domaine « art et bâtiment » ne soient pas réduits, mais plutôt augmentés, et pour que les artistes soient indemnisés de manière appropriée par des honoraires garantis pour l'ensemble du processus de travail (y compris le concours). En outre, des projets de recherche innovants, non commerciaux et à caractère « prototypique » ou, par exemple, des

collaborations entre architectes et artistes peuvent être soutenus dans ce contexte, mais l'accent doit être mis sur les artistes pour le soutien.

A propos de l'aspect *professionnalisation et transformation numérique* :

Dans les arts visuels également, les processus en amont et en aval de la création d'œuvres doivent être encouragés et soutenus, comme par exemple les travaux de recherche pour le développement d'œuvres (voir également 2.2 et 3.1.2). Le thème de la professionnalisation comprend également la documentation d'une œuvre artistique, par exemple sous la forme d'un catalogue des œuvres, et le traitement de l'héritage artistique – aussi bien par les artistes de leur vivant que par leurs descendants. Les legs/héritages dans le domaine des arts visuels représentent toujours un grand défi pour les artistes eux-mêmes et pour leurs exécuteurs testamentaires. Ils doivent être soutenus.

A propos des *conditions de travail* :

Visarte salue le fait que la rémunération équitable des artistes soit également encouragée dans le domaine des arts visuels, mais rappelle volontiers que l'association professionnelle dispose depuis des années de recommandations spécifiques en ce domaine. Les institutions d'exposition devraient être davantage tenues de les respecter, avec un soutien en conséquence. Les conventions de prestations avec les musées, les institutions d'art et autres espaces artistiques doivent être adaptées de manière à ce que ceux-ci aient la possibilité de conclure des accords équitables avec les artistes et de les rétribuer de manière appropriée pour leur travail.

A propos de l'aspect *diversité et égalité des chances* :

Nous soutenons les déclarations relatives aux rapports entre les genres dans le secteur culturel et dans les arts visuels ; des mesures appropriées doivent être prises pour encourager les artistes de tous les groupes sociaux. Dans ce contexte, il convient de souligner une fois encore que la conciliation de la vie familiale et de la profession artistique est un aspect essentiel de l'égalité des chances. Nous sommes très déçus que le message culture ne mentionne cet aspect que pour le cinéma et les résidences de Pro Helvetia (voir commentaires au point 2.1). La conciliation de la vie de famille et de la création artistique est un facteur déterminant des différents parcours de carrière artistique, sur lequel les mesures d'encouragement doivent être examinées ici.

Pour conclure sur le chapitre des arts visuels, il convient de souligner une fois de plus que l'encouragement doit consister en premier lieu et en priorité à soutenir les auteurs d'œuvres artistiques – avant toutes les activités de médiation et de réception.

5.4 Culture du bâti

Au sujet de 5.4.2 Stratégie interdépartementale d'encouragement de la culture du bâti

Il est en principe très réjouissant que la culture du bâti occupe une place de choix dans le message culture 2025–2028. Dans ce contexte, nous aurions toutefois attendu que les aspects « art et bâtiment » et « art dans l'espace public » soient thématiques en tant que partie de la culture architecturale. Le dernier message culture 2021–2024 évoquait encore l'aspect « art et bâtiment », un pilier existentiel important pour de nombreux artistes visuels dans leur travail artistique. Visarte avait alors pris position comme suit : « Ces dernières années, de plus en plus de cantons ont supprimé le « pourcent art et bâtiment » de leurs lois sur la promotion culturelle et, de plus en plus souvent, on a renoncé à l'aspect « Kunst am Bau » dans le cas de projets de constructions de la Confédération. Il est donc très positif que la Confédération s'engage en faveur du domaine « Kunst am Bau » dans le message culture et qu'elle joue ainsi un rôle de modèle à suivre. » Quatre ans plus tard, il ne reste malheureusement plus rien de cette « profession de foi » ; l'art et la construction ainsi que l'art dans l'espace public ne sont même plus mentionnés.

Les arts plastiques étant déjà à peine mentionnés au point 5.2.2 « Arts visuels », ils sont totalement ignorés dans le contexte de la culture du bâti. Elle est définie comme visant à soutenir « la planification, la conception et l'exécution », et les aspects créatifs, esthétiques ou artistiques sont absents. L'architecture étant censée être encouragée en tant qu'art visuel, l'ignorance de tout ce qui est artistique dans la culture de bâti est incompréhensible.

L'art dans l'espace public fait également partie de la culture du bâti. Celui-ci non plus n'est mentionné nulle part et nous citons volontiers à nouveau ce que nous avons écrit il y a quatre ans déjà : « en raison de la forte transformation urbaine, l'art dans l'espace public acquiert également une fonction sociale importante. L'aménagement artistique des places, parcs, espaces verts, etc. a une influence décisive sur la perception de l'espace de vie des habitants du pays. Il est donc important d'utiliser ce potentiel de manière responsable. Le message culture devrait bien prendre en compte ce thème, également pertinent pour l'avenir, et initier des mesures de valorisation de l'espace public par l'art. »

Sur ce point, le message culture passe complètement à côté de l'une des principales préoccupations de Visarte et nous devons constater que la conscience/la sensibilisation de la Confédération à ce sujet apparaissent comme nettement plus élevées dans le dernier message sur la culture. C'est d'autant plus regrettable que les développements urbains et la transformation des agglomérations sont devenus des champs de discours et d'action sociaux encore plus importants au cours des quatre dernières années. Nous

pensons que l'art peut créer à ce niveau des plateformes d'intégration importantes pour lutter contre la polarisation de la société. L'art dans l'espace public produit des bancs d'essai pour de multiples questions – par exemple l'écologie, la durabilité, la gentrification, la diversité, la migration.

Nous espérons vivement que nous pourrions encore nous faire entendre sur cette question en vue de la mise en forme définitive du message culture et que la « culture du bâti » ne sera pas laissée aux seuls techniciens.

Résumé

Pour toutes les raisons mentionnées ci-dessus, il est nécessaire de mettre à la disposition de la culture, dans les prochaines années, des moyens plus importants que ceux prévus dans le message. Outre une compensation du renchérissement effectif et une atténuation des coupes budgétaires globales prévues pour 2024, il n'est tout simplement pas réaliste de pouvoir faire face aux nombreuses tâches supplémentaires exposées sans moyens supplémentaires correspondants – notamment l'attente claire d'une amélioration de la situation sociale et financière des artistes. En considérant le fait que la Banque nationale suisse prévoit un renchérissement de 2,1 % pour 2025 ², une augmentation du budget de la culture d'au moins 2,5 % (au lieu de la croissance nominale prévue de 1,2 %) est indispensable. Sur le fond, Visarte défend, comme Suisseculture, la position selon laquelle de nouveaux domaines d'encouragement dans le message culture nécessitent des moyens supplémentaires. De nombreuses nouveautés sont proposées et ce message culture fait des pas précieux dans la bonne direction, qui peuvent montrer la voie pour l'avenir de la culture suisse. Si le financement est suffisant !

Avec nos sincères salutations



Christian Jelk

Président Visarte Suisse



Regine Helbling

Directrice Visarte Suisse

² Cf. Communiqué de presse de la Banque nationale suisse concernant l'examen de la situation économique et monétaire du 22 juin 2023, disponible sous <https://www.snb.ch/de/ifor/media>.